AMAP du LAMALOU

Contrat 12 mois (44 livraisons)

Contrat d'engagement du 6 octobre 2023 au 27 septembre 2024

soit 44 livraisons soit 12 mois moins la césure du 29/12 au 16/02 (inclus)

L'AMAP du LAMALOU est une **organisation auto-gérée**, sans comité d'administration. Elle **fonctionne grâce à la bonne volonté de chacun**.

Stéphane Pétrimaux (Ferme du Lamalou – Gabriac, 34380 St Martin de Londres, 06 14 78 72 32), maraîcher, **s'engage à livrer** chaque semaine à Montpellier (**sous les arceaux le vendredi** entre 18h30 et 19h30) **des paniers de légumes frais cultivés dans le respect de la nature** (agro-écologie, label AB).

Aux légumes frais peuvent s'ajouter des conserves (ratatouilles, coulis de tomates, pesto...) en fonction de la production, le tout provenant de la ferme. En cas d'apport extérieur occasionnel, pour palier à un manque de diversité, il s'engage à afficher la provenance de chaque produit composant le panier.

Chaque consomm-acteur / partenaire s'engage au début de la « saison » et pour toute sa durée, à acheter une part de la récolte de la ferme correspondant au contenu d'un (ou d'un demi) panier hebdomadaire. Il s'organise pour venir le chercher ou le faire récupérer par une personne de son choix.

En cas d'abandon du contrat, il s'engage à essayer de trouver un remplaçant. S'il interrompt en cours de saison, il s'engage à ne pas réclamer à Stéphane les sommes déjà versées. **L'organisation du partage des demi paniers est à la charge du consomm-acteur.** Il s'engage à respecter les quantités de légumes inscrites sur le tableau afin que les derniers puissent avoir leur panier, en «évitant de choisir» les légumes pour avoir les plus beaux ou les plus gros.

Les deux parties s'engagent dans une nouvelle économie solidaire entre la ville et la campagne, qui offre un appui à l'agriculture paysanne locale et le moyen de manger sainement à un prix juste. Elles adhèrent dans ses grandes lignes à la charte des Amap Alliance Provence, se réservant le droit d'adapter aux spécificités de l'Amap du Lamalou certains points de cette charte, notamment l'apport occasionnel de produits extérieurs à la ferme. Toutes les initiatives pour développer la vie de l'AMAP, permettre l'intégration des nouveaux sont encouragées.

Lors des **premières distributions** de la nouvelle saison, **un apéritif aura lieu** pour permettre la rencontre des Amapien/nes. **Chacun amène ce qu'il veut partager.** Une journée de travail et d'échange à la ferme aura lieu le **dimanche 2 juin** 2024.

Des renseignements ? envoyer un mail à "**contact.lamalou@listes.alternatives34.ouvaton.org**". Vous trouverez aussi des autres informations (contrat, historique, recettes, etc) sur :

http://www.alternatives34.ouvaton.org/amap:lamalou:lamalou

(Vous serez inscrit automatiquement à la mailing-list <u>amap.lamalou@listes.alternatives34.ouvaton.org</u> lors de votre adhésion, la désinscription est facile).

☐ Panier (20 euros)

☐ Demi-panier (10 euros)

pas de ilvraison du 29/12 au 16/02 (inclus)		
Paiement par chèque à l'ordre de Stéphane Pétrimaux.	□ 2 x 440 euros	□ 2 x 220 euros
	□ 4 x 220 euros	□ 4 x 110 euros
	□ 6 x 146,7 euros (ou 150 + 5x146)	\Box 6 x 73,4 euros (ou 75 + 5x73)
Consomm-acteur/partenaire, Nom, prénom : .		
Téléphone (domicile ou portable) :	9	

Contrat(s) et chèque(s) à remettre à l'équipe de renouvellement ou directement au à Stéphane Pétrimaux.